

<https://www.pressegauche.org/ELECTIONS-FEDERALES-2021-49427>



Élections fédérales 2021 : Candidatures féminines au Québec : au global, pas d'avancée et même un recul



Politique canadienne - Droits des femmes -
Date de mise en ligne : mardi 14 septembre 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Québec, le 3 septembre 2021 - À la fermeture de la période de mise en candidature dans le cadre des élections fédérales 2021, le Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD) s'est dit déçu des résultats.

https://gfpd.ca/wp-content/uploads/2021/09/Communique_GFPD_Candfeminines_VF.pdf

Alors qu'une augmentation aurait dû être enregistrée pour atteindre enfin une zone de parité significative (45-55 %), c'est un recul qui est constaté quant au taux de candidatures féminines au Québec par rapport au scrutin fédéral de 2019. Il atteint actuellement 42,6 %, ce qui correspond à une diminution de 0,7 point de pourcentage par rapport aux élections de 2019 où l'on atteignait 43,3 %. En l'absence d'une législation, la progression des candidatures féminines, et par conséquent des élues, est condamnée à être anémique, voire à reculer.

« *Nous saluons toutefois la progression sur le plan des candidatures féminines de certains des partis fédéraux* », de souligner la directrice générale du GFPD, Esther Lapointe.

Si l'on compare les données avec le scrutin fédéral de 2019, parmi les 4 principaux partis politiques étudiés, le Bloc Québécois (BQ) a progressé avec une augmentation de 2,5 points de pourcentage (2019 : 44,9 % | 2021 : 47,4 %), le situant dorénavant en zone paritaire (45-55 %). Le Parti libéral du Canada (PLC) connaît aussi une augmentation avec 2,6 points de pourcentage (2019 : 39,7 % | 2021 : 42,3 %).

De toutes les formations politiques, c'est le Nouveau parti démocratique du Canada (NPD Canada) qui a le taux de candidatures féminines le plus élevé avec 48,7 %, un taux identique à celui du scrutin de 2019 conservant ainsi la zone paritaire (45-55 %). Le Parti conservateur du Canada (PCC), qui avait pourtant réussi une remarquable remontée en 2019 par rapport au scrutin précédent, enregistre un net recul de 7,6 points de pourcentage (2019 : 48,3 % | 2021 : 40,7 %).

Candidatures québécoises des 4 principaux partis représentés à la Chambre des communes selon l'identité de genre, élections 2019 et 2021

Élections 2019	PLC	PC	NPD	BQ	TOTAL
Femmes	31	31	38	35	135
Hommes	47	47	40	43	177
Total	78	78	78	78	312
Pourcentage femmes	39,7 %	39,7 %	48,7 %	44,9 %	43,3 %
Pourcentage hommes	60,3 %	60,3 %	51,3 %	55,1 %	56,7 %

Élections 2021	PLC	PC	NPD	BQ	TOTAL
Femmes	33	26	38	37	134
Hommes	45	52	39	41	177
Non binaire	0	0	1	0	1
Total	78	78	78	78	312
Pourcentage femmes	42,3 %	32,1 %	48,7 %	47,4 %	42,6 %
Pourcentage hommes	57,7 %	67,9 %	50 %	52,6 %	57,1 %

Compilation spéciale, GFPD, 1

er septembre 2021

Informations recueillies auprès des formations politiques, des sites Web des partis et www.elections.ca

Nous le voyons, rien n'est acquis dans la quête de représentation paritaire pour les partis politiques dont le recrutement et la sélection des candidatures féminines reposent sur les moyens mis de l'avant par leur chefferie. Pour le GFPD, tous les partis politiques doivent atteindre entre 45 % et 55 % de candidatures féminines et doivent également s'assurer que celles-ci soient présentes dans des circonscriptions « gagnables ». Ce sont les seules façons de retrouver au moins 40 % de députées au parlement fédéral.

Avec 43,3 % de candidates au Québec en 2019, on n'a pu compter, à l'issue du scrutin, que sur 33,3 % d'élues. La même situation risque de se répéter le 20 septembre prochain. Rappelons également que la proportion des élues à la Chambre des communes a connu, depuis 1997, un épisode de recul entre 2004 (21,1 %) et 2006 (20,8 %).

L'importance de légiférer Sans législation, la progression des candidatures féminines, et par conséquent des élues, est condamnée à être anémique, voire à reculer. C'est pourquoi le GFPD est d'avis qu'il est impératif d'inscrire dans la loi électorale, l'obligation pour les partis politiques de présenter des candidatures dans une zone paritaire de 45-55 % d'hommes et de femmes. C'est une question de démocratie inclusive et de justice sociale !